

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4014**

### Intitulé

Agent technique cordiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Lycée polyvalent Algoud Laffemas - Greta Viva 5	Directeur du Greta Viva 5, Président du Greta Viva 5

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230r Entretien général des bâtiments

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Lorsque les équipements de protection collective tels que nacelles ou échafaudages ne peuvent pas être utilisés pour la réalisation d'un chantier en raison d'un accès difficile, il est possible de mettre en œuvre des techniques de protection individuelle liées à l'utilisation des cordes.

Le champ d'intervention du cordiste s'étend à de nombreux secteurs :

Travaux Publics : confortement de falaises, mise en protection des routes et des voies ferrées : purges, élagage, débroussaillage de talus, forage, dynamitage, pose de filets.....

Bâtiment : réhabilitation de monuments historiques, entretien et réparation de bâtiments - petite maçonnerie, zinguerie, peinture, étanchéité, isolation par l'extérieur.....

Industrie : entretien de silos, entretien de cheminées, inspections diverses, installation lignes de vie et systèmes de protection collective....

Offshore : plateformes pétrolières et parc éolien,

Énergie : pose et entretien de lignes à haute tension, éolien.....,

Telecom : téléphonie mobile - maintenance pylônes et antennes,

Événementiel : pose de bâches publicitaires, installation son et lumière, scénographie....

Nettoyage : demoussage de toitures et façades, nettoyage de constructions métalliques, vitrerie....

Activités du sport et du tourisme : pose de structures artificielles d'escalade, construction et entretien de parcs acrobatiques, création et entretien de Via Ferrata...

L'agent technique cordiste est capable de :

Utiliser et mettre en œuvre les Equipements de Protection Individuels (EPI)

Réaliser un équipement de site

Progresser sur cordes

Effectuer une intervention de maintenance ou de réparation

Réaliser la pose d'équipement industriel ou bâtiment

Lever, descendre et déplacer des charges (90 Kg maximum)

Interagir avec les acteurs opérationnels du chantier.

Assurer la gestion terrain des appareils de travail, du matériel et des matériaux.

Analyser les risques (risques propres, importés, exportés) en application des règles d'hygiène et sécurité.

Contribuer à la prévention des risques sur chantiers en hauteur d'accès difficile

Procéder à tout moment à l'évacuation du poste de travail

Intervenir pour sécuriser un collègue de travail en danger

Procéder à un sauvetage au poste de travail

Participer à résoudre une situation complexe qui risque de se dégrader

L'agent technique cordiste connaît la législation et les règles applicables en matière de travaux en hauteur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de l'industrie, du bâtiment, des travaux publics, de l'éolien, du nettoyage industriel, du spectacle et de l'évènementiel spécialisées en travaux sur cordes.

L'agent technique cordiste est un ouvrier qualifié qui travaille en binôme sur chantier sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'un responsable (conducteur) de travaux.

Avec l'expérience et la détention de cette certification, il évolue vers la fonction de chef d'équipe, il peut aussi à moyen terme créer son entreprise.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

I1501 : Intervention en grande hauteur

**Réglementation d'activités :**

Le cadre d'exercice de la profession est soumis à réglementation.

Le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur modifie le code du travail et le décret n°65-48 du 8 janvier 1965. Il est la transposition de la directive européenne et

précise les conditions de recours aux travaux sur cordes.

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 apporte de nouvelles précisions à ces dispositions.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend six modules

1. Utiliser les systèmes de protection contre les chutes en hauteur
2. Confection des nœuds et amarrages. Installation des cordes. Progression sur cordes dans toutes les situations
3. Organisation et techniques de travail des interventions sur cordes
4. Participation aux situations et aux interventions d'urgence
5. Connaissances générales sur l'ensemble du métier et de son environnement
6. Connaissances du domaine professionnel

La certification est obtenue si :

- la moyenne générale de l'ensemble des modules est supérieure ou égale à 10/20
- la note obtenue à l'UC6 est supérieure ou égale à 9
- aucune faute majeure n'a été constatée

Tout module dont la note est  $\geq 10/20$  est acquis

La validation d'un bloc de compétences donne lieu à la délivrance d'un certificat acquis à vie.

La certification Agent Technique Cordiste est délivrée sous réserve de l'obtention de l'ensemble des 5 blocs de compétences dans un délai de 3 ans maximum.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4014 - Utiliser les systèmes de protection contre les chutes en hauteur	<p><b>Description :</b> Utiliser des équipements de protection individuelle et des équipements de protection collective conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Sécuriser son intervention en tenant compte des caractéristiques et des limites des systèmes de protection antichute ainsi que du facteur de chute, de la force choc et du tirant d'air. Mettre en sécurité une personne qui se trouve en difficulté sur ses équipements de protection individuelle.</p> <p><b>Modalité d'évaluation :</b> en centre, individuellement et en binôme</p> <p><i>Mise en situation :</i> Sécuriser son intervention sur un parcours horizontal et/ou vertical pré-équipé en suivant les consignes. Effectuer la mise en sécurité d'une personne en difficulté sur ses équipements de protection individuelle (antichute) en suivant les consignes.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4014 - Progresser en hauteur	<p><b>Description :</b> Choisir les matériels et réaliser les amarrages appropriés à la situation conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des fabricants. Utiliser les ancrages et les matériels adaptés à la situation, apprécier leur niveau d'usure ou de détérioration et les isoler si nécessaire. Progresser sur cordes en adaptant son mode opératoire en fonction des facteurs d'usure professionnelle.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> en centre, individuellement</p> <p><i>Mise en situation :</i> Sur une structure et des ancrages de résistances différentes, réaliser des nœuds, expliquer ses différentes caractéristiques, ses usages et limites, choisir les points d'ancrages, réaliser un amarrage, installer des cordes. Progresser sur un parcours pré-équipé en suivant les consignes définies par le document d'examen</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4014 - Organiser et réaliser les moyens d'accès au poste de travail	<p><b>Description :</b>            Choisir les matériels adaptés pour réaliser la tâche et progresser en sécurité, vérifier leur état de fonctionnement et d'usure.            Organiser le poste de travail en adéquation avec le plan de prévention.            Choisir le mode de levage, élever et déplacer une charge.            Contrôler et gérer la superposition des postes de travail</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> en centre, individuellement</p> <p><i>Etude de cas :</i>            Organiser et planifier la tâche en prenant en compte l'ergonomie, lire et appliquer un plan de prévention, identifier les matériels nécessaires.            Définir l'accès au poste de travail, identifier les modalités d'approvisionnement des matériaux.</p> <p><i>Mise en situation</i>            Dans le contexte défini dans l'étude de cas, réaliser la tâche demandée en suivant la méthodologie proposée par le candidat.</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4014 - Participer aux situations et aux interventions d'urgence	<p><b>Description :</b>            Alerter les services de secours ou la hiérarchie.            Déterminer les moyens nécessaires à l'intervention et identifier les zones de prise en charge ou de mise en sécurité d'une victime.            Déplacer la victime vers un lieu sûr et accessible pour sa prise en charge en adaptant les actions de sauvetage à son état et au contexte.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> en centre, en binôme</p> <p><i>Mise en situation :</i> effectuer la mise en sécurité d'une personne en difficulté en suivant les consignes définies par le document d'examen dans différentes configurations de travail.</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4014 - Identifier et définir les procédures d'intervention dans l'environnement spécifique des travaux sur cordes	<p><b>Description :</b>            Organiser et mettre en œuvre les tâches de travail conformément à la législation en vigueur sur la prévention et la sécurité et dans le respect des contraintes techniques et des exigences réglementaires.            Analyser les risques selon la configuration du site et l'intervention à effectuer (risques propres, importés, exportés) en application des règles d'hygiène, de sécurité et environnementale et identifier les indicateurs de risque à son poste de travail avant l'apparition d'une situation critique.            Mettre en œuvre les procédures de prévention, de secours et d'usure professionnelle.            Communiquer dans le cadre professionnel.</p> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> en centre, individuellement</p> <p><i>Rapport d'activités</i> de chantiers et soutenance orale avec utilisation de tableaux pour les schémas et dessins</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de professionnels (salariés et chefs d'entreprise) et de formateurs. Le président est désigné par l'organisme certificateur, il a une bonne connaissance du secteur des travaux sur cordes acquise grâce à son expérience professionnelle. Il est reconnu par la profession et a déjà participé à plusieurs jurys comme simple membre. <b>Composition du jury :</b> Techniciens et encadrants salariés : 42% Formateurs : 28% Chefs d'entreprise : 30%
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de professionnels (salariés et chefs d'entreprise) et de formateurs. Le président est désigné par l'organisme certificateur, il a une bonne connaissance du secteur des travaux sur cordes acquise grâce à son expérience professionnelle. Il est reconnu par la profession et a déjà participé à plusieurs jurys comme simple membre. <b>Composition du jury :</b> Techniciens et encadrants salariés : 42% Formateurs : 28% Chefs d'entreprise : 30%
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de professionnels (salariés et chefs d'entreprise) et de formateurs. Le président est désigné par l'organisme certificateur, il a une bonne connaissance du secteur des travaux sur cordes acquise grâce à son expérience professionnelle. Il est reconnu par la profession et a déjà participé à plusieurs jurys comme simple membre. <b>Composition du jury :</b> Techniciens et encadrants salariés : 42% Formateurs : 28% Chefs d'entreprise : 30%
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury est composé de professionnels (salariés et chefs d'entreprise) et de formateurs. Le président est désigné par l'organisme certificateur, il a une bonne connaissance du secteur des travaux sur cordes acquise grâce à son expérience professionnelle. Il est reconnu par la profession et a déjà participé à plusieurs jurys comme simple membre. <b>Composition du jury :</b> Techniciens et encadrants salariés : 50% Chefs d'entreprise : 50%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau V, sous l'intitulé "Agent technique cordiste" avec effet au 12 mai

2016, jusqu'au 18 décembre 2020.

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé Agent technique cordiste avec effet au 18 novembre 2010, jusqu'au 12 mai 2016.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique (renouvellement).

Arrêté du 21 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Transfert de l'homologation accordée au Greta Vercors - Vallée de la Drôme par l'arrêté du 3 octobre 1997 (JO du 25 octobre 1997) à compter du 1er janvier 1999.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

80 bénéficiaires de la certification par an.

##### **Autres sources d'information :**

[tsc@greta-viva5.org](mailto:tsc@greta-viva5.org)

<http://www.greta-viva5.org>

<https://www.facebook.com/greta-viva-5-184869768236436/>

##### **Lieu(x) de certification :**

Lycée polyvalent Algoud Laffemas - Greta Viva 5 : Auvergne Rhône-Alpes - Drôme ( 26) [Die]

GRETA VIVA 5 - Lycée Polyvalent Algoud Laffemas

Zone artisanale

26150 Die

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

GRETA VIVA 5 - Lycée Polyvalent Algoud Laffemas

Zone artisanale

26150 Die

##### **Historique de la certification :**

**Certification précédente :** [Certificat d'aptitude aux travaux sur cordes](#)